

L'espace économique euro-méditerranéen



L'Union européenne a entrepris la construction d'un partenariat euro-méditerranéen avec ses voisins de la rive Sud et Est de la Méditerranée depuis 1995 (processus de Barcelone). Cette approche globale, multilatérale et progressive organisée par l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens, qui couvre les volets politique, économique, social, culturel et humain, prend un nouveau relief depuis que la diplomatie américaine propose un plan pour le « Grand Moyen-Orient ». Lancée officiellement en janvier 2004 dans le cadre de la présidence américaine du

G8, cette initiative vise à embrasser dans un projet d'ensemble la modernisation de toute l'aire arabo-musulmane, de la Mauritanie au Pakistan.

L'approche européenne tout comme l'initiative américaine partagent globalement le même constat sur les faiblesses du développement des pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée : ceux-ci n'utilisent pas pleinement leur potentiel de développement, tandis que la population active va connaître une forte croissance dans les décennies à venir. La croissance économique et la création d'emplois ne sont pas suffisantes.

Sommaire

- p. 3** **Le défi posé par l'augmentation de la population active**
- p. 4** **La transition économique est un impératif**
- p. 4** **Pour assurer cette transition, le commerce extérieur
et l'investissement sont les clés essentielles de la croissance
et de l'emploi**
- p. 5** **Les impacts du terrorisme et de la guerre en Irak sont-ils
les causes fondamentales des contre-performances économiques ?**
- p. 6** **L'environnement institutionnel et économique doit être amélioré**
- p. 7** **Favoriser l'émergence du secteur privé comme relais
de la croissance et de la création d'emplois**
- p. 8** **La libéralisation du secteur des services pour améliorer
la compétitivité et l'attractivité**
- p. 9** **Encourager le développement d'une économie de la connaissance**
- p. 11** **Des efforts pour améliorer l'attractivité des IDE à poursuivre**
- p. 15** **Une modernisation de l'agriculture et du monde rural
à accompagner**
- p. 16** **Le Partenariat euro-méditerranéen et la nouvelle politique
de voisinage qui se dessine**
- p. 20** **L'accord d'Agadir**
- p. 20** **Le projet américain pour le Grand Moyen Orient**
- p. 25** **Une coopération renouvelée de l'Union Européenne et
des États-Unis en faveur des pays d'un espace méditerranéen élargi**

Le défi posé par l'augmentation de la population active

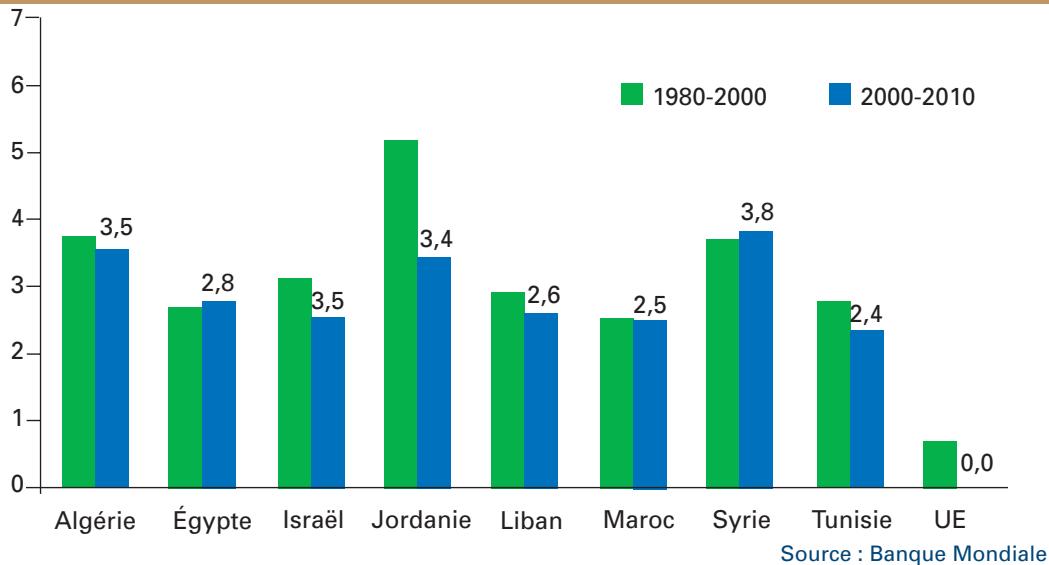
Les pays partenaires méditerranéens sont dans l'ensemble entrés en phase de ralentissement démographique durable. Mais la propagation dans le temps des conséquences des phénomènes démographiques passés va se traduire par une forte augmentation des entrées sur le marché du travail, qui culmineront entre 2000 et 2010 et auront des répercussions jusqu'en 2020.

Pour stabiliser le taux de chômage à son niveau de 2000, il sera nécessaire de créer :

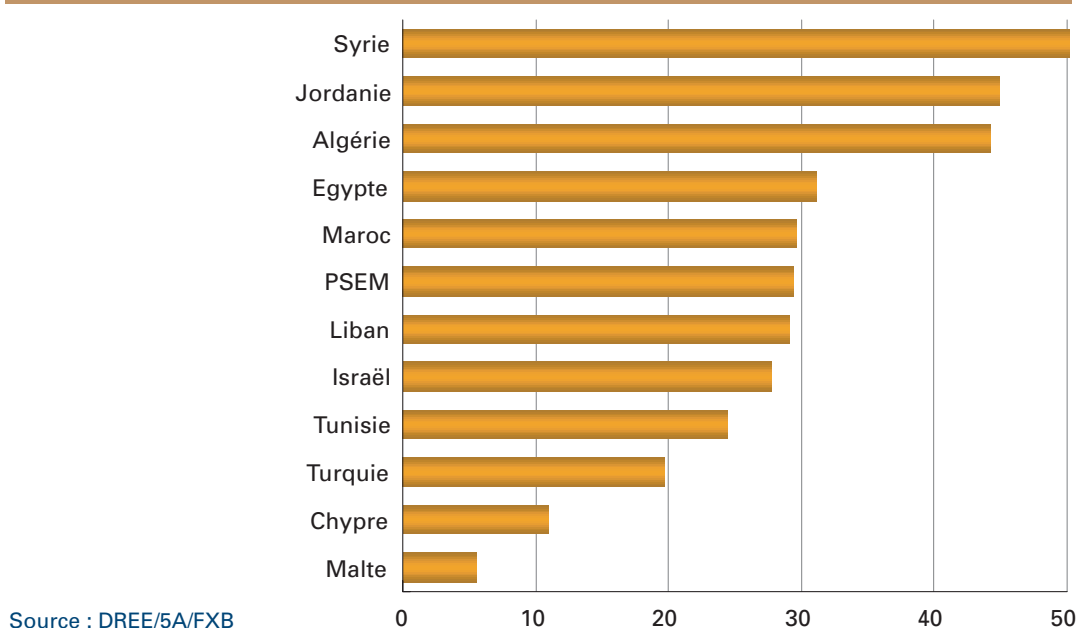
- ▶ 20 millions d'emplois d'ici 2010
- ▶ 34 millions d'emplois d'ici 2020

La répartition de cet effort parmi les pays partenaires méditerranéens n'est toutefois pas uniforme : Syrie, Jordanie et Algérie auront plus d'efforts à faire que Turquie, Tunisie et Israël.

Croissance de la population active dans les pays MED et de l'UE moyenne annuelle en %



Croissance du nombre d'emplois permettant de stabiliser le taux de chômage à horizon 2010 (en %)



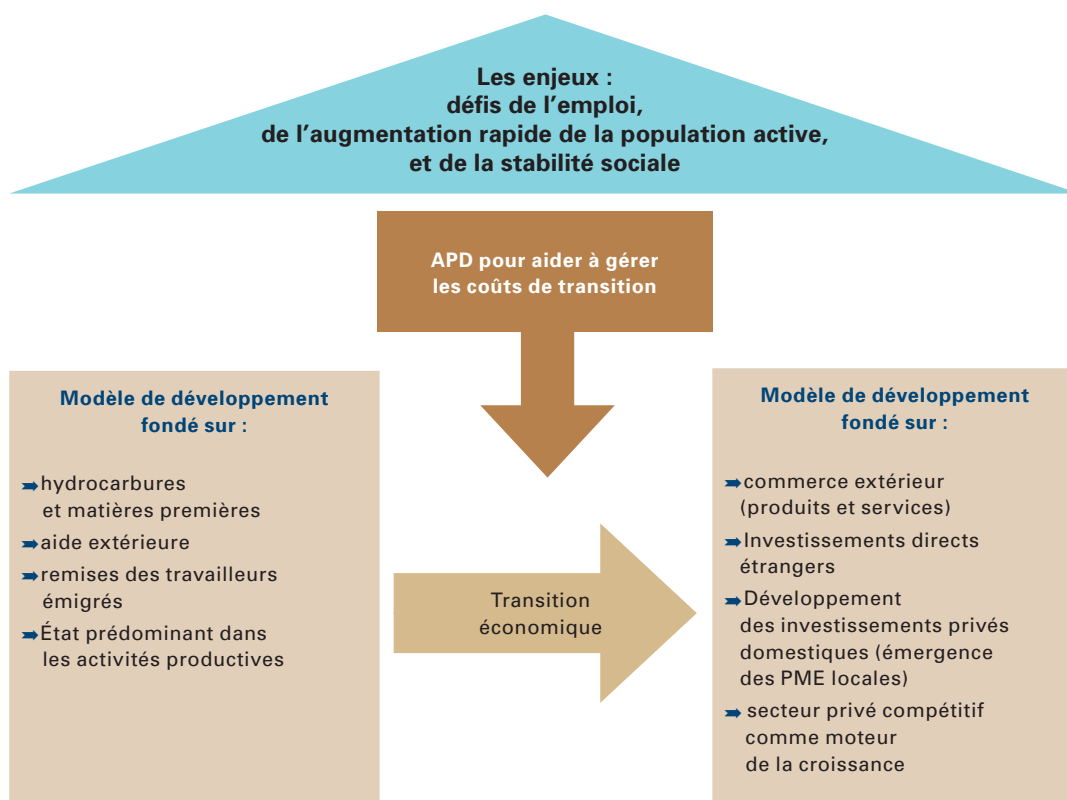
La transition économique est un impératif

Les pays partenaires méditerranéens doivent procéder à un triple recentrage fondamental de leurs sources de croissance :

- ▶ Réduire dans les pays producteurs de pétrole la dépendance de l'économie au secteur des hydrocarbures ;
- ▶ Passer d'une économie dominée par le

secteur public à une économie compétitive reposant sur un secteur privé dynamique et transparent, tout en mettant en place les mécanismes sociaux d'accompagnement ;

- ▶ Passer d'une économie protectionniste à une économie privilégiant les activités compétitives axées sur l'exportation.



Source : DREE 4C

Pour assurer cette transition, le commerce extérieur et l'investissement sont les clés essentielles de la croissance et de l'emploi

Les économies des pays partenaires méditerranéens sont relativement dépendantes de leurs échanges extérieurs. Le total de leurs exportations et de leurs importations représentait environ 68 % de leur PIB en 2001.

Malgré cette ouverture relative des pays partenaires méditerranéens, leur dynamique d'intégration à l'économie mondiale stagne.

La part des exportations de marchandises, hors hydrocarbures, dans le PIB des pays partenaires méditerranéens plafonne à une moyenne de 6 %, contre plus de 20 % dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique. Leur part dans le commerce mondial a même reculé en 2000 (1,8 %) par rapport à 1980 (2,3 %). Il s'agit là de la question de la compétitivité relative. Dans un contexte d'accélé-

ration de la mondialisation et de la compétition internationale, la compétitivité des pays méditerranéens ne s'apprécie pas seulement par rapport à leur propre rythme de développement, mais par rapport à celui de tous

les pays émergents. Craignant de ne pouvoir affronter la concurrence mondiale, certains pays peuvent être tentés par le protectionnisme et le statu quo, en le justifiant parfois par les crises au Proche et Moyen-Orient.

Les impacts du terrorisme et de la guerre en Irak sont-ils les causes fondamentales des contre-performances économiques ?

Les faibles performances économiques, en comparaison avec d'autres pays émergents, asiatiques ou d'Europe centrale et orientale, sont souvent mises sur le compte de l'impact des problématiques sécuritaires et du conflit irakien sur les économies de la zone. Or, les études menées par le réseau international du MINEFI conduisent à fortement relativiser les conséquences de ces chocs exogènes à la sphère économique.

Il ressort qu'au cours de la dernière décennie, le terrorisme n'a globalement pas eu de conséquences majeures sur la conjoncture économique, mis à part en Algérie, en Israël et dans les Territoires palestiniens. Le terrorisme a pénalisé essentiellement le secteur touristique, mais de manière limitée, et a notamment eu jusqu'à présent peu de conséquences sur les déplacements d'affaires et les salons.

Il convient de distinguer deux catégories de pays :

► ceux ayant subi un terrorisme récurrent, c'est à dire l'Algérie (années 90) et Israël (depuis 2000), ou les retombées indirectes de ce même terrorisme (Territoires palestiniens). Dans ceux-là, le coût du terrorisme est réel, tant sur l'activité économique, la contrainte budgétaire ou les relations économiques avec l'extérieur ;

► ceux n'ayant connu que des attentats ponctuels. Pour ceux-là, la mesure de l'impact économique est difficilement quantifiable et se résume souvent à quelques signes sectoriellement limités. Le secteur du tourisme apparaît incontestablement comme la principale victime économique du terrorisme, mais sans pour autant remettre en cause les équilibres macro-économiques.

Deux conséquences des attentats terroristes ont été enregistrées : celles du 11 septembre 2001 et celles de l'Intifada pour les Territoires palestiniens. D'une manière générale, il apparaît que les problèmes structurels des pays de la zone euroméditerranéenne surpassent largement les conséquences globalement limitées du terrorisme.

Les contrecoups négatifs de l'intervention militaire en Irak au printemps 2003 ont été limités aux pays limitrophes du Proche-Orient, et n'ont pas atteint les pays du Maghreb. La Syrie et la Jordanie sont ainsi les pays les plus affectés. Dans le cas de la Jordanie, l'appui financier, pétrolier et commercial des États-Unis a amorti considérablement le choc. La Syrie a subi les conséquences négatives sans appui extérieur : chute du tourisme, arrêt de l'important commerce courant avec l'Irak et rupture d'approvisionnements en produits pétroliers irakiens.

Au total, les analyses économiques montrent également que l'impact en 2003 du conflit irakien sur la croissance économique régionale est faible, à des degrés divers, pour les pays limitrophes. En outre, les pertes financières sont moindres (sauf pour la Syrie) que ne le craignaient initialement les gouverne-

ments respectifs de ces pays. La raison principale de ce constat réside dans la brièveté des opérations militaires et dans la rapidité de l'effondrement du régime en place. Il n'y a pas eu de renversements d'autres gouvernements dans la région, ni de crises financières, de récessions économiques.

L'environnement institutionnel et économique doit être amélioré

Les pays de la région euromed ne peuvent faire l'économie d'un engagement vigoureux dans des réformes économiques et institutionnelles, même si celles-ci peuvent être graduées en fonction des pays. S'agissant du commerce, les réformes doivent aller au-delà des politiques commerciales pour éliminer les obstacles plus profonds au niveau des pratiques douanières, des normes de qualité et contrôles techniques systématiques et autres barrières administratives.

Les réformes du commerce extérieur doivent être accompagnées au niveau interne de mesures favorisant tant l'investissement privé domestique que permettant l'arrivée de nouveaux opérateurs économiques, sources de créations d'emplois. Cette capacité de réponse de l'investissement est certainement un élément décisif du succès de la transition économique.

C'est ainsi l'objectif des conférences euro-méditerranéennes des ministres du commerce que de promouvoir un environnement économique où le commerce soit facilité par une adaptation et une harmonisation des dispositions réglementaires : simplification des documents d'importation et d'exportation et des régimes douaniers, travail sur règles d'origines en vue du cumul pan-euro-med, sur les normes, les règlements et l'évaluation de la conformité en vue de faciliter le commerce dans la région euro-méditerranéenne.

Le secteur financier, actuellement peu développé en volume et en produits doit faire se mutation et permettre la réorientation des ressources des secteurs précédemment dominés par les entreprises publiques protégées et improductives aux nouveaux secteurs à vocation exportatrice.

Des taux de change compétitifs doivent venir à l'appui d'une réforme accélérée du commerce. Une surévaluation persistante du taux de change contribue à une faible performance en matière d'exportation.

Les normes et systèmes de contrôle de la qualité/sécurité utilisés n'ont pas toujours d'équivalence internationale. Certains pays ont des normes de qualité qui n'offrent qu'une faible protection sur le plan de la santé ou de la sécurité personnelle. Les normes et contrôles techniques, les organismes de contrôle et de certification, doivent encore être alignées sur les systèmes internationaux. La suppression par exemple des licences d'importation ne doit pas être remplacée par des barrières administratives.

L'expérience des pays émergents, notamment asiatiques, qui ont réussi leur restructuration interne et leur intégration dans l'économie mondiale montre que le développement d'une économie basée sur le savoir, fortement intégrée au reste du monde, nécessite un secteur public efficace qui accompagne l'initiative privée. Le secteur public doit veiller

à utiliser efficacement, selon les critères de coût/efficacité et de transparence, les ressources dont il dispose pour assurer les services publics, et ne pas évincer les activités privées.

Les réformes à mener nécessitent des efforts pédagogiques à l'égard des populations, car leur succès suppose un soutien véritable de

l'opinion publique à ces changements. Une approche globale des réformes économiques requiert de ne pas faire l'économie d'une réflexion sur la définition d'un nouveau contrat social entre les gouvernements et leurs citoyens, lesquels seront eux-mêmes également acteurs du développement de leur pays.

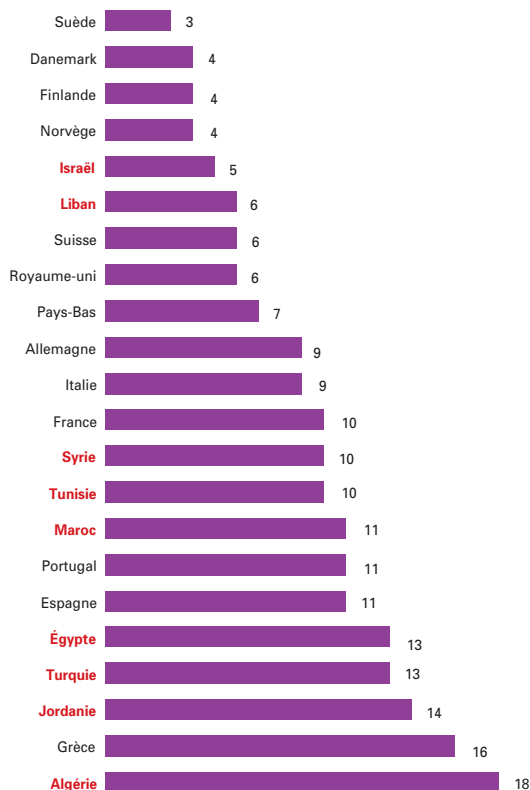
Favoriser l'émergence du secteur privé comme relais de la croissance et de la création d'emplois

La Banque mondiale a mené en 2003 une étude intitulée «Doing Business» qui compare 138 pays dans le monde selon des critères relatifs à l'environnement des affaires. S'agissant de la création d'entreprises, les positions des pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée sont relativement mauvaises

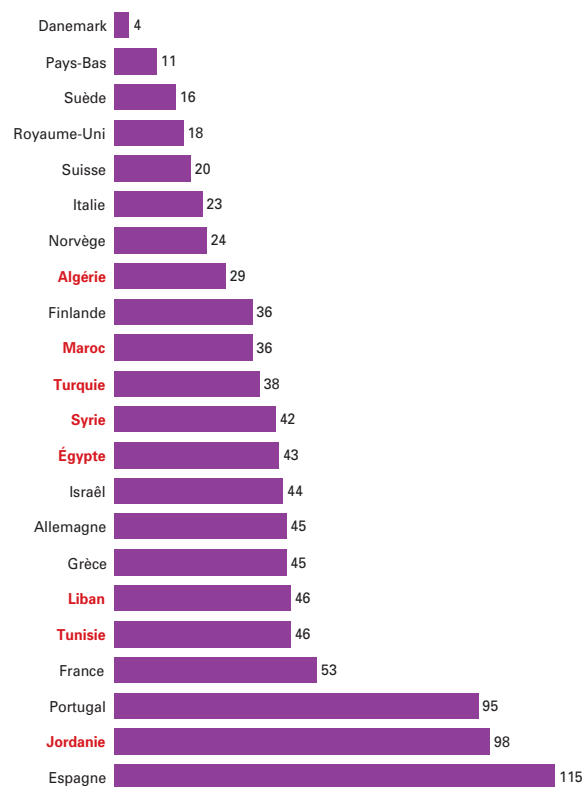
selon les critères :

- ▶ Nombre de procédures requises pour créer une entreprise ;
- ▶ Nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise ;
- ▶ Coût pour enregistrer une entreprise ;
- ▶ Capital minimum requis

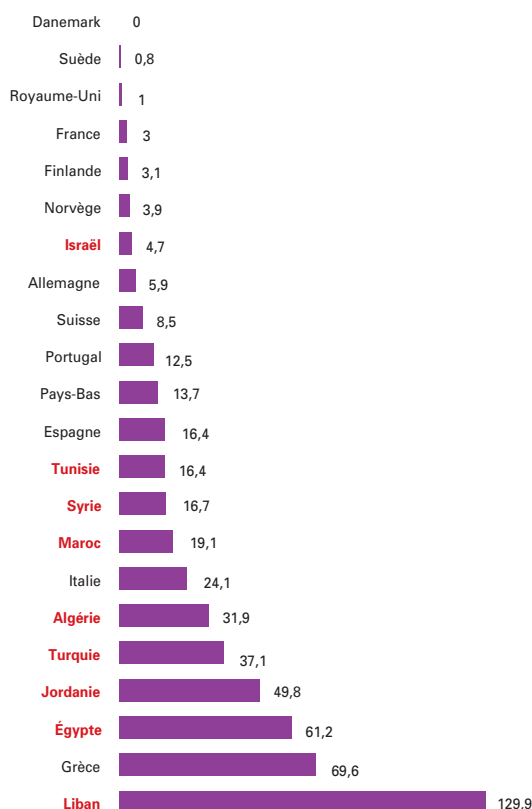
Nombre de procédures requises pour créer une entreprise



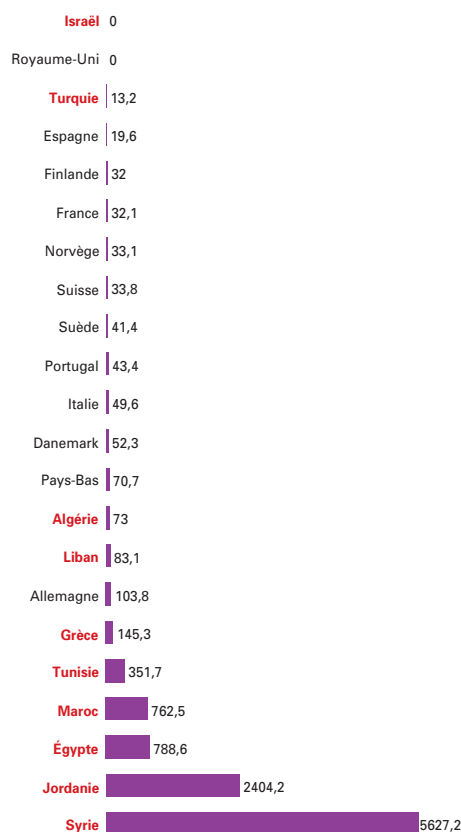
Nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise



Coût pour enregistrer une entreprise (en % du revenu par habitant)



Capital minimum requis (en % du revenu par habitant)



Source : Banque Mondiale

La libéralisation du secteur des services pour améliorer la compétitivité et l'attractivité

L'ouverture du secteur des services à la concurrence, notamment les télécommunications, les services financiers, le transport, certification et contrôle de la qualité, engendre une amélioration de leur qualité ainsi qu'une diminution des coûts, qui rendrait les exportations plus compétitives. L'ouverture du secteur des transports portuaire et routier est essentielle pour réduire les coûts élevés du transport et de la logistique, qui pénalisent les pays de la région. La réforme du transport aérien revêt également une grande importance, notamment pour ce qui est des services de fret aérien.

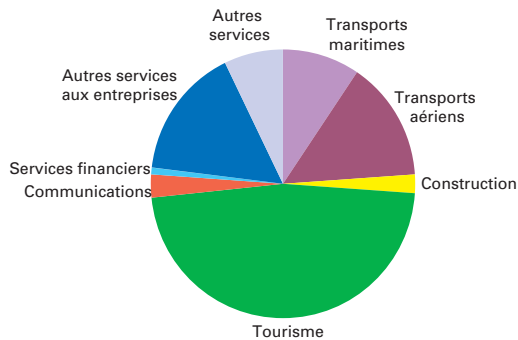
Outre les avantages pour le commerce, la libéralisation des services concourt à créer plus d'opportunités d'investissement pour le

secteur privé domestique et attirer également un investissement étranger, tous deux contribuant à la création d'emplois.

Le commerce des services entre l'UE et les pays partenaires euro-méditerranéens en importation s'élève à 18 210 Meuros en 2001. La répartition sectorielle des importations montre l'importance du tourisme. Les secteurs sous-représentés sont les services financiers, les services informatiques et autres services aux entreprises.

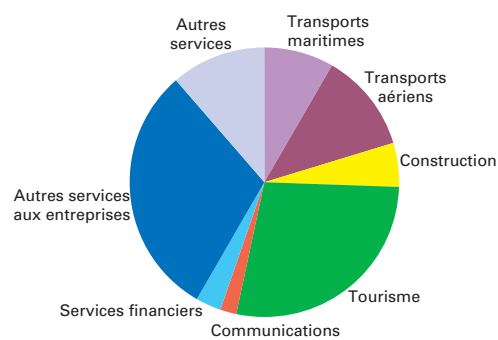
Les exportations de services des pays partenaires méditerranéens vers l'UE s'élève à 14 000 Meuros en 2001. La répartition sectorielle des exportations montre que le secteur des services financiers est sous-représenté.

Répartition sectorielle des importations de services, des PPM vers l'UE



Source : Eurostat 2001 hors Chypre et Malte

Répartition sectorielle des exportations de services, de l'UE vers les PPM



Source : Eurostat 2001 hors Chypre et Malte

Encourager le développement d'une économie de la connaissance

Le rapport du PNUD comme les études du réseau international du MINEFI conduisent à constater que les pays arabes ont enregistré des progrès en matière d'éducation de base : le niveau de scolarisation a augmenté de 130 % entre 1960 et 1990, le taux d'analphabétisme chez les adultes a régressé de 60 % en 1980 à environ 43 % au milieu des années 1990.

Les bénéfices économiques de ces investissements dans le secteur éducatif restent cependant limités. On observe un manque d'interactions entre le marché du travail et le système éducatif en ce qui concerne les impacts sur la productivité et sur la qualification de la main-d'œuvre. L'éducation, et particulièrement l'enseignement supérieur, a perdu de son rôle d'outil de mobilité sociale dans les pays arabes. L'accès à l'enseignement supérieur de qualité a tendance à être plus difficile aux personnes dont les familles ne sont pas aisées. Compte tenu des blocages internes aux sociétés arabes et de la situation de l'emploi, une partie de cette élite universitaire formée

s'exile en Europe et en Amérique du Nord, en raison du manque de perspective d'avenir dans son pays d'origine, manquant ainsi cruellement au développement de ce pays. Or, le savoir et le développement humain constituent un facteur endogène de croissance. En tant qu'atout déterminant dans la course à la compétitivité, il doit être mieux intégré aux facteurs de production, pour permettre de multiplier l'impact des facteurs traditionnels que sont le capital et le travail.

Les pays méditerranéens doivent miser au plus tôt sur l'économie de la connaissance s'ils veulent combler leur retard. La part des investissements en Recherche&Développement du PIB dans la région est estimée actuellement par le PNUD à 0,5 %.

Dans cette zone, Israël constitue une exception, en raison de son choix stratégique de faire reposer sa croissance sur les piliers éducation, formation, recherche et l'innovation.



recherche et de l'innovation entre l'UE et Israël

Dès 1975, Israël et l'Union européenne ont coopéré dans le domaine de la recherche et du développement. En 1983, des projets de recherche ont commencé à être financés en commun, dans les domaines des sciences des matériaux, de l'optoélectronique et des neurosciences. Suite à la conclusion de l'accord d'association (processus de Barcelone), la coopération dans le domaine

Israël consent un effort financier important pour la recherche : 4,5 % de son PIB consacré à la recherche civile (moyenne de 1,8 % du PIB dans les États membres de l'UE, 2,8 % du PIB aux États-Unis, 2,9 % du PIB au Japon). Le pays se range parmi les premiers en ce qui concerne les publications scientifiques par tête d'habitant, et reste avec la Silicon Valley à la toute première place des grandes concentrations internationales de haute technologie.

La coopération bénéficie aux deux parties : Israël accède à un réseau important d'établissements de recherche, l'UE accède au potentiel innovateur d'Israël. La coopération en matière de recherche militaire n'est ni possible ni souhaitée. Le programme Euratom ne fait pas non plus partie de la coopération.

En ce qui concerne la participation d'Israël au 6^e PCRD (2002-2006), il est prévu, à l'instar des deux contrats précédents, qu'Israël participe également au financement pro-

de la recherche a également été institutionnalisée. Depuis 1996, la coopération est régie par un accord scientifique et technologique, qui a permis à Israël de participer au quatrième programme-cadre de recherche. Un deuxième accord du même type lui permettant de participer au cinquième programme-cadre de recherche (5^e PCRD) a été conclu le 11 février 1999.

Israël est ainsi très en pointe dans les domaines suivants :

- ▶ la biotechnologie, dans le domaine tant de l'agriculture que de l'environnement, de la neurobiologie et de la recherche sur les cellules souches,
- ▶ l'optoélectronique,
- ▶ la recherche médicale,
- ▶ l'espace,
- ▶ les technologies de l'information,
- ▶ les télécommunications et
- ▶ le développement de logiciels.

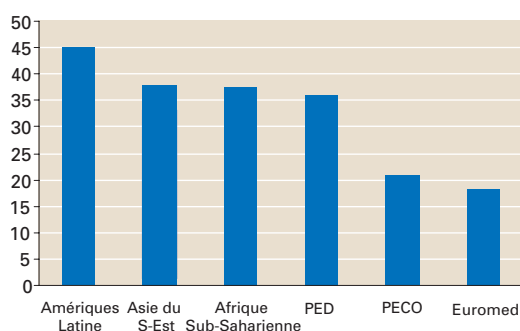
portionnellement à son produit intérieur brut. Le pays participe avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les États membres de l'UE. Seule différence: il n'est qu'observateur au sein du Comité CREST (Scientific and Technical Research Committee). Pour les quatre années 2003 à 2006, une contribution financière de près de 192 millions d'euros est prévue. Du côté de l'UE, le programme est financé à concurrence de 16,27 milliards d'euros, soit 4 % du budget global.

Des efforts pour améliorer l'attractivité des IDE à poursuivre

Les pays partenaires méditerranéens (PPM) souffrent d'un déficit d'attractivité. Depuis, la fin des années 80, ils sont quelque peu restés à l'écart de l'afflux d'IDE dont ont bénéficié les pays émergents. Rapporté ainsi à la taille de leur économie, le stock d'IDE des PPM apparaît inférieur à celui des autres zones émergentes.

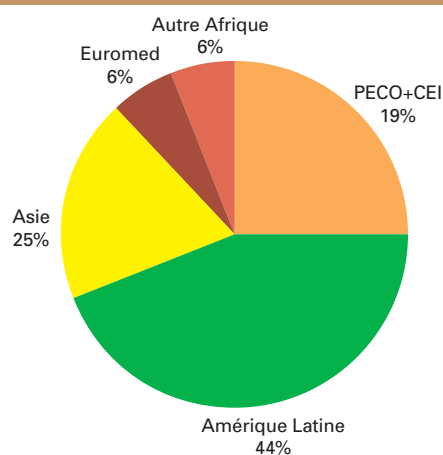
Parmi les partenaires méditerranéens, les capacités d'attraction des IDE connaissent de fortes disparités. Ainsi, les pays premiers en termes de performance d'attraction des IDE (Israël et Egypte) totalisent à eux deux 42 % des stocks d'IDE de la région.

Stocks IDE/PIB par zone en 2000



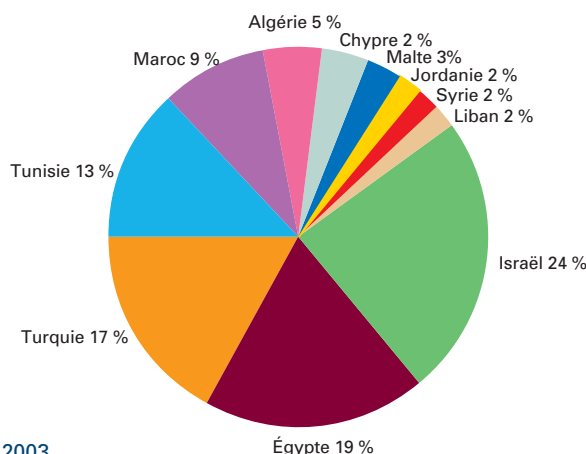
Source CNUCED WIR 2003

Répartition géographique des stocks d'IDE de l'UE dans les PED (460 m€) en 2000



Source Eurostat

Répartition des stocks d'IDE dans les PPM en 2002



Source CNUCED WIR 2003

Cependant, indépendamment de ces fondamentaux, l'observatoire européen des projets d'investissement (MIPO, développé par l'Agence française pour les investissements internationaux, AFII, au titre du projet européen ANIMA), a enregistré une récente amélioration des flux d'IDE vers les PPM entre

2002 et 2003, notamment dans la comparaison de performances d'attractivité de projets d'IDE avec les 8 pays d'Europe centrale et orientale accédant à l'UE en mai 2004. L'écart des flux d'IDE à destination des PECO et des PPM est passé de 3,5 en 2002 à 2 en 2003.

**Comparaison des nombres de projets d'IDE en 2003
dans les PPM et dans les 8 PECO accédant à l'UE**

PECO-8	PROJETS	PPM-12	PROJETS
Hongrie	132	Maroc	89
République Tchèque	131	Turquie	43
Pologne	96	Algérie	31
Slovaquie	39	Israël	28
Estonie	18	Tunisie	26
Lituanie	18	Egypte	21
Lettonie	10	Jordanie	13
Slovénie	7	Liban	12
		Syrie	4
		Malte	3
		A. Palestine	2
		Chypre	2
		Autres MEDA	1
Total PECO	451	Total PPM	275

source : AFII, observatoire européen MIPO

IDE en 2002 et en 2003 dans les PECO et les PPM

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE		PPM 12	
Nombre de projets d'IDE en 2003	451	Nombre de projets d'IDE en 2003	275
Nombre de projets d'IDE en 2002	420	Nombre de projets d'IDE en 2002 (1)	60
Montant moyen du projet recensé (meuros)	51	Montant moyen du projet recensé (meuros)	103
Flux d'IDE en 2002, millions USD	21 604	Flux d'IDE en 2002, millions USD	6 147
Dont :		Dont :	
République Tchèque	9 319	Algérie	1 065
Estonie	307	Chypre	297
Hongrie	854	Egypte	647
Lettonie	396	Israël	1 648
Lituanie	732	Jordanie	56
Pologne	4 119	Liban	257
Slovaquie	4 012	Malte	-375
Slovénie	1 865	Maroc	428
		A. Palestine	41
		Syrie	225
		Tunisie	821
		Turquie	1 037

Source : AFII-MIPO

(1) Estimation sur la base du montant moyen 2003.

L'examen des projets enregistrés en 2003 par la base de données MIPO permet de mettre en évidence plusieurs signes positifs sur l'attractivité de la région euromed :

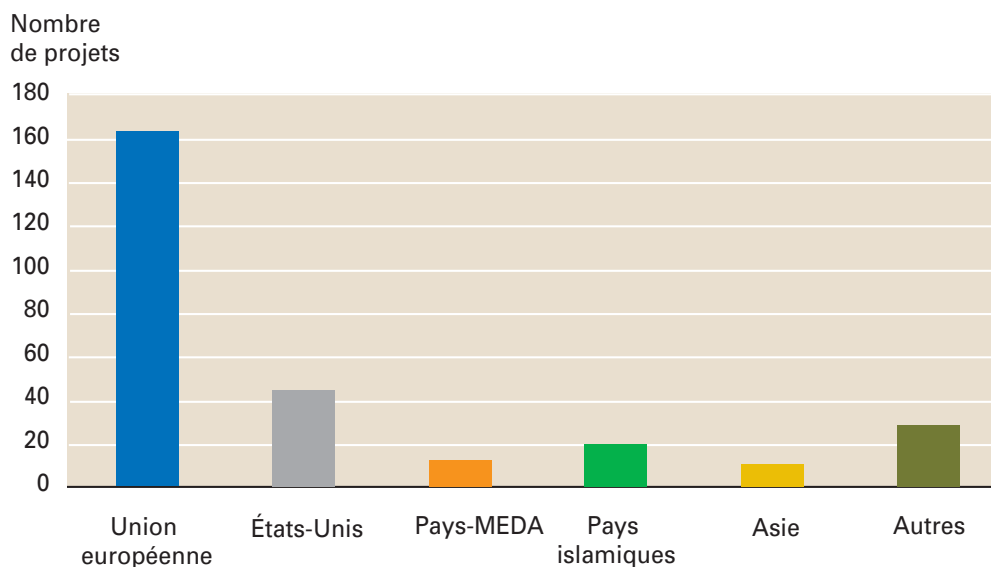
- ▶ de grandes entreprises multinationales participent à l'effort d'investissement dans la région, dans le cadre de stratégies à long terme (plusieurs firmes automobiles de diverses nationalités, plusieurs firmes de l'agroalimentaire, de la chimie, de la pharmacie et des nouvelles technologies) ;
- ▶ ces investissements sont réalisés après des études de marché et de rentabilité approfondies, et ont un effet d'entraînement sur des entreprises internationales concurrentes ainsi que des entreprises locales ;
- ▶ les raisons pour lesquelles les grandes entreprises s'installent sont à la fois les débouchés (marchés en expansion) et l'existence d'avantages comparatifs (faible coût de la main l'œuvre en priorité, mais aussi proximité géographique avec le marché européen) ;
- ▶ les PPM semblent mieux tirer à leur profit que les pays asiatiques les délocalisations des industries européennes ; le descriptif détaillé des projets d'investissements

montrent une part importante occupée par les délocalisations d'industries de main d'œuvre (constructeurs et équipementiers automobiles, centres d'appel, textile, mais aussi informatique ou pharmacie) ;

- ▶ les effets induits des investissements signalés (en termes de sous-traitance, de propagation de savoir-faire, de besoin de formation à satisfaire) sont particulièrement importants dans une région globalement sous-industrialisée ;
- ▶ l'examen de la liste des projets montre une grande diversité des investissements sur le plan sectoriel.

Les IDE sont en provenance d'abord de l'UE, et parmi elles, dans l'ordre d'importance, de France, Espagne, Royaume-Uni, Allemagne et Italie. À titre de comparaison, les projets en provenance des États-Unis représente 25 % de ceux en provenance de l'UE. On note que les investissements des pays arabes sont modestes. Ce constat peut être mis en perspective avec la considération plus générale, développée notamment par la Banque mondiale, que les capitaux des pays arabes (pays euromed et pays du CCG) qui ont été investis dans le reste du monde entre 1975 et 2000 sont estimés à 212 et 323 milliards USD.

Grandes régions d'origine des projets d'IDE 2003

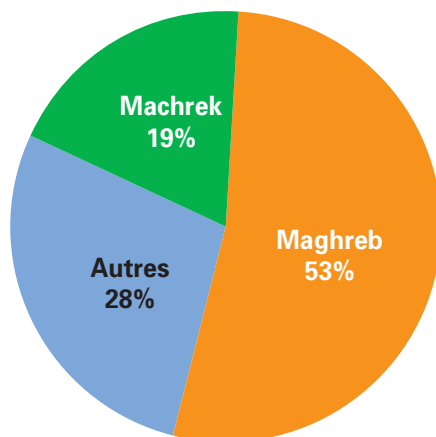


Source : AFII-MIPO

Les pays qui ont le plus attiré les investissements internationaux en 2003 sont le Maroc, la Turquie, l'Algérie, Israël, la Tunisie et l'Égypte. La meilleure performance

du Maghreb sur le Mashrek, peut être considérée en partie comme le résultat d'une plus grande stabilité géopolitique.

Sous-région de destination des projets d'IDE 2003

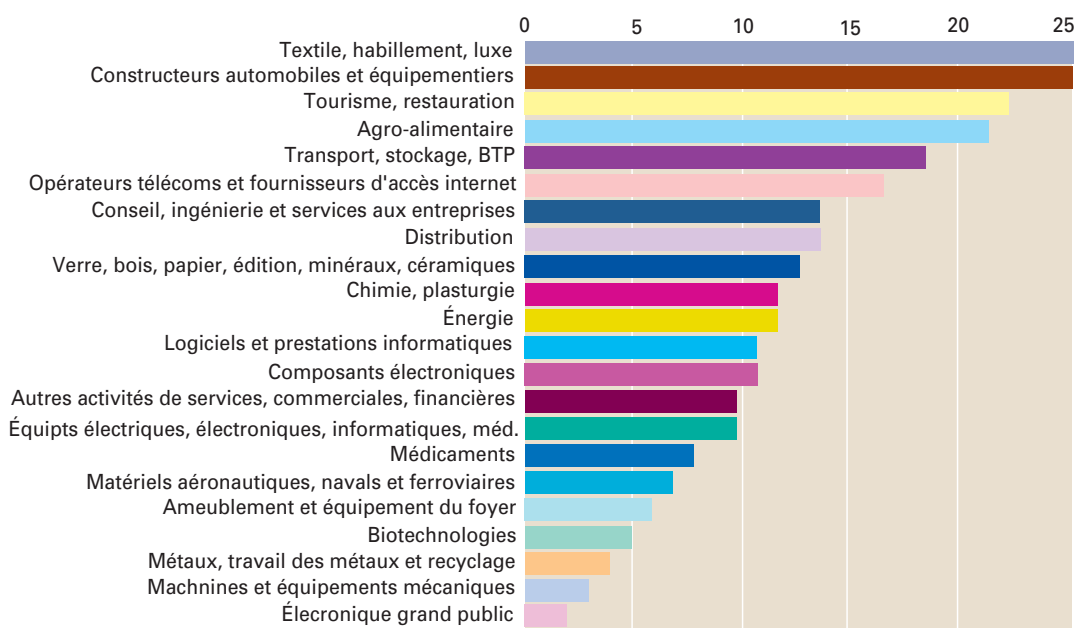


Source : AFII-MIPO

Les secteurs bénéficiaires sont assez diversifiés. Sont ainsi présents en bonne place les secteurs traditionnels (agroalimentaire,

textile, automobile), mais aussi les secteurs de pointe (télécommunications, informatique, biotechnologies).

Secteurs d'activité des projets d'IDE 2003



Source : AFII-MIPO

Une modernisation de l'agriculture et du monde rural à accompagner

La déclaration de Barcelone prévoit dans le domaine de l'agriculture que « en partant des flux traditionnels, dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles, en respectant dûment les résultats atteints dans le cadre des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties ». Des protocoles additionnels aux accords d'association pour la libéralisation agricole ont été conclus avec Israël, la Tunisie et le Maroc.

Les exportations agricoles des pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée (PSEM)

représentent une grande part de leurs exportations, surtout au Maroc, Tunisie et Egypte (respectivement 22, 14 et 13 % des exportations totales en 2001). L'UE est le premier partenaire commercial de la zone : plus de la moitié des exportations de produits agroalimentaires des PSEM se fait vers l'UE, qui fournit près d'un tiers des importations agroalimentaires des PSEM. Les PSEM ne présentent pas un bloc homogène, et leurs avantages comparatifs révélés diffèrent en fonction de chaque pays. Cela justifie la logique bilatérale utilisée pour les accords euroméditerranéens.

Un autre aspect important de l'agriculture est que le monde rural dans les PSEM représente actuellement, selon les sources, entre 40 et 50 % de la population totale, soit 75 à 95 millions d'habitants. Contrairement à d'autres régions du monde, cette population rurale continue d'augmenter à un rythme non négligeable (de l'ordre de 1,5 % par an).

L'agriculture des PSEM n'a en effet pas qu'un rôle de sécurité alimentaire, mais intervient également dans la réduction de la pauvreté, dans l'environnement (entretien et façonnement du paysage, préservation de la biodiversité...), et dans le maintien d'équilibres sociaux (cohésion sociale en milieu rural, distribution spatiale de la population...). En particulier, les producteurs de produits de base ont un rôle social, économique et territorial reconnu.

Les différents scénarios de progression annuelle de la population urbaine dans les PSEM, pour les 20 années à venir, annoncent des taux de croissance de 3,5 % à 7 %. Cette croissance de la population urbaine est étroitement liée aux migrations intérieures

en provenance du monde rural. Or, toutes les études estiment que les économies urbaines ne pourront pas absorber une prolongation de l'exode rural à son rythme actuel. Les politiques touchant le secteur agricole et le monde rural ont donc deux défis principaux à relever, celui des équipements dans le monde rural permettant des conditions de vies acceptables et celui de la création d'emplois non agricoles en milieu rural ou du moins non concentrés sur des sites urbains côtiers.

Part du PIB agricole dans le PIB total des ensembles régionaux en 2000

Part en % du PIB	
UE (1)	4,2 %
UE Sud (2)	7 %
PSEM	15,8 %
USA	1,8 %

Source : WDI

(1) moyenne sur 12 pays UE : Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni
(2) moyenne sur 5 pays UE du Sud : France, Espagne, Portugal, Grèce, Italie

L'offre est insuffisante actuellement face à une demande intérieure forte. Les évolutions démographiques, couplées à des modifications des comportements alimentaires des populations des PSEM, ne laissent pas présager un ralentissement de la demande de produits agro-alimentaires alors que des contraintes structurelles freinent le potentiel de production (limité par l'érosion des terres, les surfaces cultivables, la diminution de la ressource hydrique) et d'exportation. La libéralisation agricole est donc nécessaire tant pour mettre à niveau

ce secteur que pour répondre à la demande intérieure.

Toutefois, cette libéralisation agricole en zone euroméditerranée nécessite une approche progressive prenant en compte toutes les adaptations qui seront induites par une mutation du monde rural.

Un soutien appuyé au monde rural est donc nécessaire et attendu des gouvernements des PSEM et des bailleurs internationaux, dont l'UE dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen.

Le Partenariat euro-méditerranéen et la nouvelle politique de voisinage qui se dessine

Pour faire face à ce défi de la transition économique, le Partenariat euro-méditerranéen a pour objectif d'encourager et d'accompagner les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée dans le processus de modernisation et d'insertion de leur économie sur les marchés mondiaux, tout en poursuivant des objectifs d'équilibre social et de stabilité politique, à travers les accords d'association, le dialogue et la coopération politique et économique.

En matière d'intégration régionale, des accords d'association lient désormais l'Union européenne avec la quasi totalité des pays tiers méditerranéens. Au total, cette évolution consolide la mise en œuvre du processus de Barcelone, et fait de l'Union européenne un interlocuteur incontournable pour chacun des pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée, y compris pour la Syrie et pour la Libye.

Anticipant l'évolution des frontières de l'Union européenne après l'élargissement au 1^{er} mai 2004, la Commission européenne a initié, par sa communication du 11 mars 2003, la définition d'une nouvelle politique de voisinage appelée à renforcer les liens avec pays voisins de l'UE élargie. L'Union européenne propose à ses voisins de nouvelles perspectives d'intégration économique en contrepartie de leur progrès concrets dans les domaines du respect des valeurs communes et de la mise en œuvre des réformes politiques, économiques et institutionnelles, notamment dans l'harmonisation de leur législation avec l'acquis communautaire. Dans cette perspective, l'UE propose à ses voisins à l'Est et à ceux du Sud de la Méditerranée une perspective de participation au marché intérieur européen, et de bénéficier ainsi de la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes (les quatre libertés).

Avancement des négociations sur les accords d'association euro-méditerranéens

Partenaires	Tunisie	Israël	Maroc	Autorité palest.	Jordanie	Égypte	Algérie	Liban	Syrie	Lybie
Conclusion des négociations	juin 95	sept. 95	nov. 95	déc.96	avril 97	juin 99	déc. 01	janv. 02	Négo en cours	Observateur
Signature de l'accord d'association	juil. 95	nov. 95	févr. 96	févr. 97	nov. 97	juin 01	avr. 02	juin 02		
Entrée en vigueur	mars 98	juin 00	mars 00	juil. 97	mai 02	janv. 04 (1)	(2)	mars 03 (3)		

(1) ratification au parlement égyptien effectuée et notifiée en septembre 2003 ; ratification en cours dans les parlements nationaux européens d'où accord intérimaire entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004

(2) ratification non encore effectuée au parlement algérien

(3) ratification au parlement libanais effectuée et en janvier 2003 ; ratification en cours dans les parlements nationaux européens d'où accord intermédiaire entrée en vigueur au 1^{er} mars 2003.

Conférences euro-méditerranéennes tenues depuis 1995

Conférences euro-méditerranéennes des Ministres des Affaires étrangères

1^{re} conférence Euromed des Ministres des Affaires étrangères : Déclaration de Barcelone (28/11/95)

2^e conférence Euromed des Ministres des Affaires étrangères : Conclusions (Malte 16/04/97)

Conférence Euromed ad hoc des Ministres des Affaires étrangères : Conclusions de la présidence britannique (Palerme 4-5/06/98)

3^e conférence Euromed des Ministres des Affaires étrangères : Conclusions (Stuttgart 15-16/04/99)

4^e conférence Euromed des Ministres des Affaires étrangères : Conclusions de la présidence (Marseille 15-16/11/00)

Conférence Euromed à mi-parcours des Ministres des Affaires étrangères : Conclusions de la présidence (Bruxelles 5-6/11/01)

5^e conférence Euromed des Ministres des Affaires étrangères : Valence, 22-23/04/02)

Conférence Euromed à mi-parcours des Ministres des Affaires étrangères : (Crète, 26-27/05/03)

6^e conférence Euromed des Ministres des Affaires étrangères : (Naples, 2-3/12/03)

Conférences ministérielles euro-méditerranéennes sectorielles

Commerce : Bruxelles (05/01), Tolède (03/02), Palerme (07/03)

Coopération industrielle : Bruxelles (05/96), Klagenfurt (10/98), Limasol (06/00), Malaga (04/02)

Environnement : Helsinki (11/97), Athènes (07/02)

Eau : Marseilles (11/96), Turin (10/99)

Société de l'information : Rome (05/96)

Énergie : Trieste (06/96), Bruxelles (05/98), Athènes (05/03)

Énergie et infrastructure : Rome (12/03)

Culture : Bologne (04/96), Rhodes (09/98)

Santé : Montpellier (12/99)

Agriculture : Venise (11/03)

Contrairement aux accords de libre-échange, les accords d'association du Partenariat euro-méditerranéen ne réduisent par les relations aux seuls aspects commerciaux, mais prévoient notamment des outils de la

coopération financières de l'UE pour appuyer la mutation économique dans les pays partenaires méditerranéens ; ils s'articulent autour de MEDA et de la FEMIP.

MEDA

Décidé par le Conseil de Cannes en juin 1995, le programme MEDA constitue le cadre financier principal de la mise en oeuvre du Partenariat euro-méditerranéen. La Commission européenne, en étroite coopération avec chacun de ses partenaires méditerranéens et en tenant compte de leur diversité, élabore selon la démarche « *bottom-up* » des programmes d'aide à la transition économique, financés au titre de MEDA. Ils prennent la forme, entre autres, d'appui aux réformes et de développement du secteur privé (appui aux PME et à l'industrie, modernisation du secteur financier, aide à la privatisation et appui à la participation du secteur privé aux investissements d'infrastructure, mesures visant à faciliter les échanges).

D'importants progrès ont été faits par la Commission européenne pour atteindre les objectifs de rapidité d'exécution budgétaire :

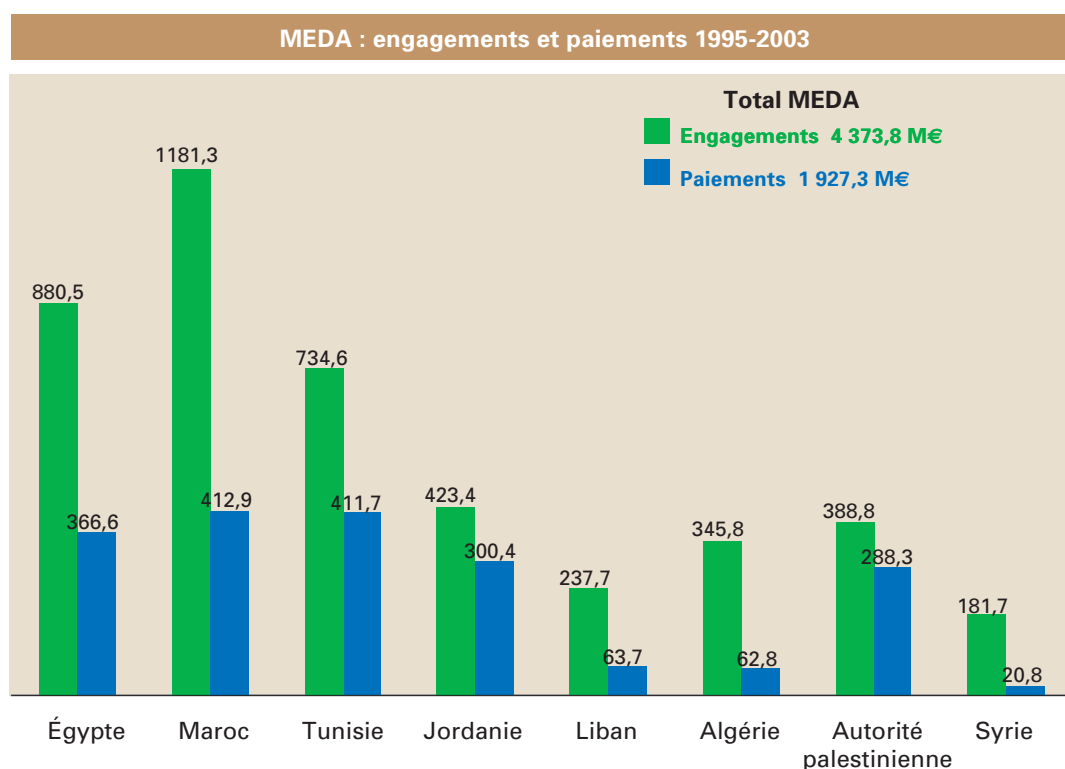
- consommation de 100 % des 777 meuros de crédits d'engagement en 2003 ;
- consommation de quasiment 100 % des

700 meuros de crédits de paiement en 2003 ; -accélération des paiements, un ratio paiements/engagements de 90 % en 2003 (90 % en 2002 et 68 % en 2001).

Cette amélioration quantitative positive qui s'explique en partie par la déconcentration au profit d'une gestion locale des programmes MEDA par les délégations de l'UE dans les pays récipiendaires ne doit pas occulter l'importance des critères qualitatifs à une époque où le benchmarking de l'APD est de plus en plus pratiqué et prend en compte :

1. qualité des projets financés,
2. évaluation des actions menées et des réalisations,
3. qualité de la relation et de la coopération administrative avec le pays bénéficiaire,
4. qualité de la coordination locale entre la délégation de l'UE et les ambassades des États membres.

Dans cette perspective, les États membres ont certainement une expérience de coopération et d'aide au développement à faire partager à la Commission.



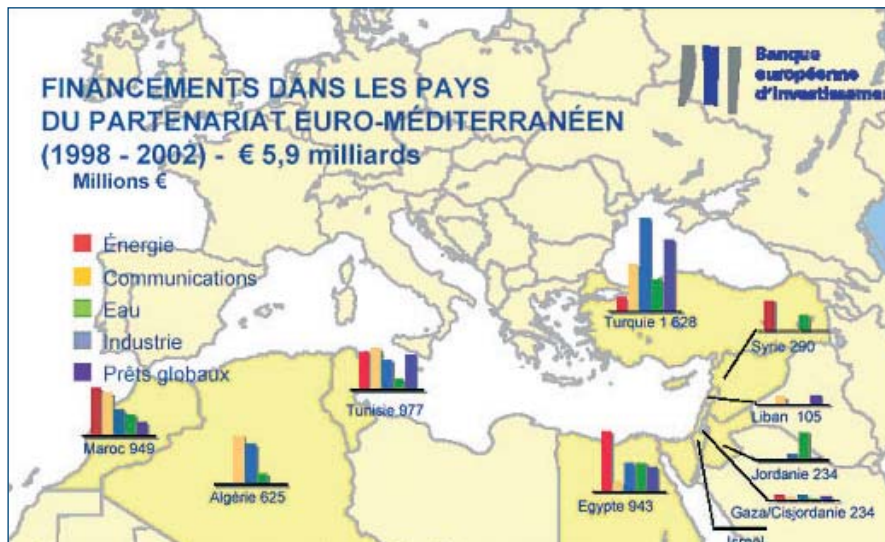
Source : Commission européenne

La FEMIP renforcée

Mise en place à la Banque européenne d'investissements (BEI) suite à la décision prise lors de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone le 18 octobre 2002, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) a déjà porté son volume de prêt à 2 Milliards d'euros en 2003. D'ici à 2006, la BEI prévoit d'investir 8 à 10 milliards d'euros dans les PPM. Renforcée à l'issue de la conférence ministérielles de Naples (10-11 novembre 2003), la FEMIP déploie ses actions de financement dans plusieurs domaines prioritaires : les constructions d'infrastructures à l'appui du développement du secteur privé, les projets privés locaux, les projets environnementaux. Davantage de

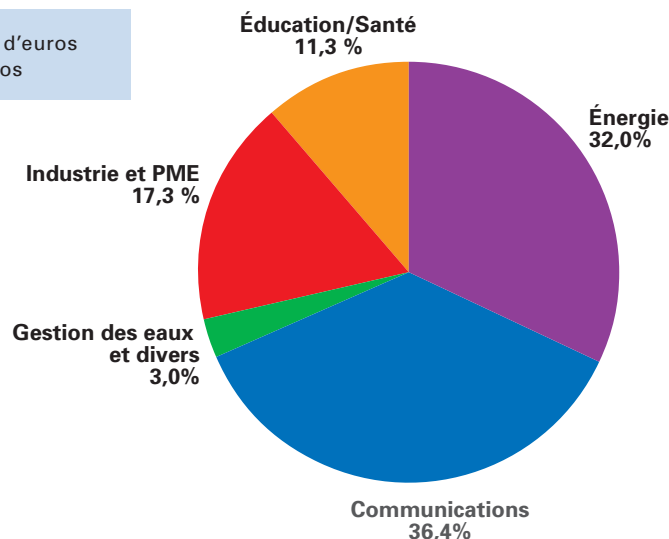
moyens seront également consacrés à l'assistance technique pour permettre l'émergence de projets, notamment dans les domaines sociaux et de réduction de la pauvreté. En outre, pour marquer sa présence physique sur la rive Sud de la Méditerranée, la BEI a fait le choix d'implanter des bureaux de la FEMIP dans trois capitales (Le Caire, Tunis et Rabat).

Enfin, une évaluation globale du fonctionnement de la FEMIP renforcée par les ministres de Finances de la zone euromed, en décembre 2006, permettra d'examiner l'opportunité de la constitution d'une filiale à participation majoritaire de la BEI.



Financements BEI dans les PPM en 2002

1974 -07/2003 : 15,6 milliards d'euros
en 2002 : 1 108 millions d'euros



Source : BEI

L'accord d'Agadir

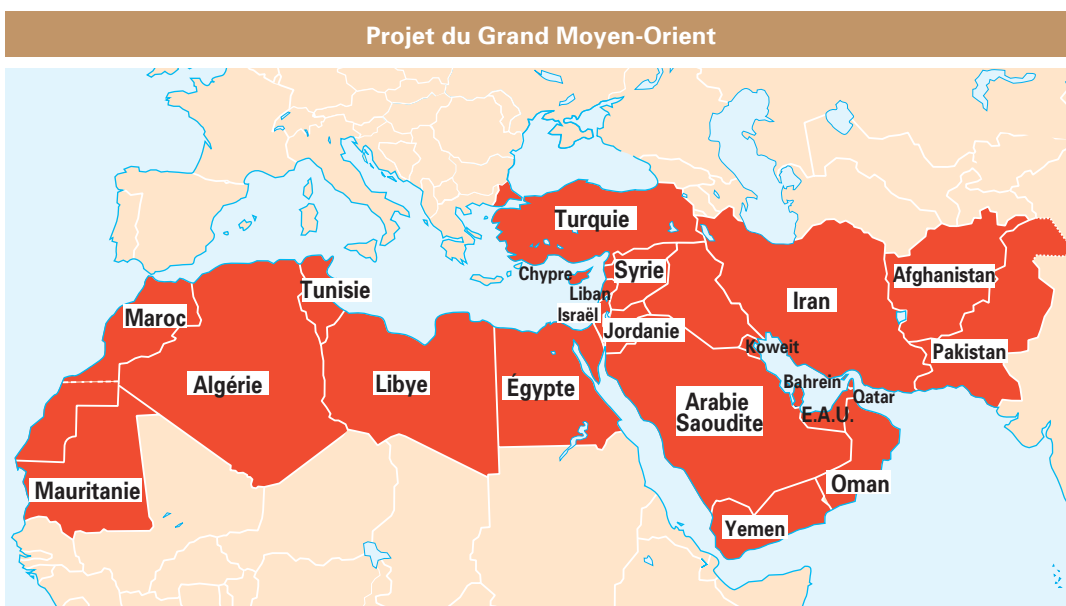
La signature de l'accord d'Agadir le 25 février 2004 marque une étape dans la progression de l'intégration Sud-Sud. Le processus d'Agadir, en tant qu'initiative intra-régionale Sud-Sud lancée par le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie en mai 2001 à Agadir, constitue une démarche volontaire entreprise par ces quatre partenaires en vue d'établir entre eux une zone de libre-échange. Cette initiative est également d'une grande portée puisqu'elle réunit des pays du Maghreb et du Mashrek. Le fait qu'elle concerne les partenaires les plus avancés dans le processus d'association n'est pas une coïncidence. L'accord signé permet de créer un marché de plus de 100 millions d'habitants dans les quatre pays concernés et d'offrir par là même de nouvelles possibilités aux investisseurs européens dans cette région.

L'Union européenne s'est engagée à appuyer le processus d'Agadir tant sur le plan financier que sur le plan technique. Le programme « Aide aux signataires d'accords d'association pour le développement du libre-échange entre eux et avec l'Union européenne » a été approuvé dès 2003. Ce programme, doté d'une enveloppe financière de 4 millions d'euros et financé au titre de MEDA, vise à encourager le commerce et l'intégration Sud-Sud, en commençant au niveau intra-régional, ce qui ne peut que contribuer à améliorer l'attractivité des IDE dans cet espace économique. Le commerce intra-régional est encouragé dans le cadre de l'accord d'Agadir, de la grande zone arabe de libre-échange et de l'union douanière du Conseil de coopération du Golfe.

Le projet américain pour le Grand Moyen Orient

L'initiative américaine en faveur du « Grand Moyen Orient » présentée aux membres du G8 en janvier 2004 peut être porteuse d'une dynamisation souhaitable du monde arabo-musulman. Elle suscite toutefois des réactions miti-

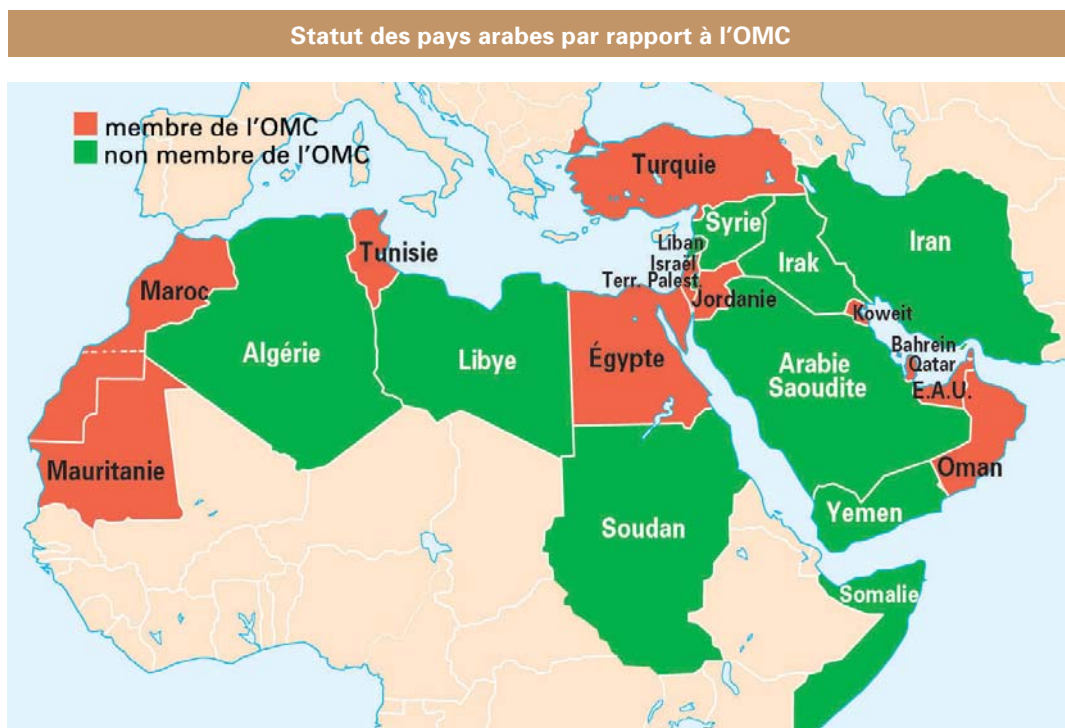
gées de la part des pays concernés, lesquels s'interrogent notamment sur l'articulation de ce projet avec la « doctrine Lewis » qui définit la politique de l'actuel Gouvernement américain à l'égard du monde musulman.



Source : G8

La délimitation géographique de cet ensemble fait référence à une vaste zone, au carrefour de trois continents, allant des rives de l'Indus au Pakistan aux rivages de l'Atlantique en Mauritanie, et des bords de la Mer Noire en Turquie à ceux du Golfe d'Aden au Yémen. Cette zone composée de populations variées (arabe, berbère, perse, turque, kurde...) comprend, de plus, des pays ayant des niveaux de développement économique très différenciés.

Le chapitre économique (« expanding economic opportunities ») de l'initiative comporte des propositions dont certaines sont partagées par l'UE (encourager tous les pays du GMO à adhérer à l'OMC cf. carte). Au-delà des propositions elles-mêmes, la nouvelle dynamique des relations entre les États-Unis et le Grand Moyen Orient va, si elle se développe, susciter un mouvement de concurrence/coopération avec l'Union européenne qui mérite attention.



Source : OMC

Comme le souligne, notamment, le rapport du PND (Human Arab Development Report, 2002), le retard de développement et la pression démographique auxquels sont confrontés les pays de la zone, nécessitent une intégration dans l'économie mondiale qui soit globale.

La réponse européenne à l'initiative américaine devrait s'appuyer sur l'expérience euro-méditerranéenne, qui assure avec ses accords d'association et de libre-échange une couverture plus complète que les accords bilatéraux existant entre les États-Unis et quelques pays cibles.

**État des relations commerciales entre les pays arabes,
Les États-unis et l'Union européenne**

PAYS	TYPE DE RELATIONS	
	Union Européenne	États-Unis
Maghreb		
Algérie	AA (signé 2002), SPG	TIFA (2001), SPG (2004)
Maroc	AA (en vigueur 2000), SPG	TIFA (1995), BIT (1991), SPG, ALE (2004)
Tunisie	AA (en vigueur 1998), SPG	BIT (1993), SPG
Mauritanie	SPG	
Libye	SPG	Régime de sanctions jusqu'en 2003
Mashrek		
Egypte	AA (en vigueur 2004), SPG	TIFA (1999), BIT (1992), SPG
Jordanie	AA (en vigueur 2002), SPG	ALE (2001), BIT (2001), SPG, QIZ
Liban	AA (en vigueur 2003), SPG	SPG
Syrie	AA (négociation en cours)	Régime de sanctions
Palestine	AA (en vigueur 1997)	SPG
Israël	AA (en vigueur 2000)	ALE (1985), QIZ
Turquie	Union douanière	BIT (1990), SPG
Conseil de coopération du Golfe		
Arabie Saoudite	Accord de libre échange avec le CCG en cours de négociation	TIFA (2003)
Bahreïn		BIT (2001), TIFA (2002), ALE en négociation
Emirats Arabes Unis		TIFA(03/2004), ALE en négociation
Koweït		SPG, TIFA (2004)
Oman		SPG
Qatar		TIFA (2004)
Autres pays du Golfe		
Yémen	SPG	SPG, TIFA (2004)
Irak		
Iran		Régime de sanctions
Asie		
Afghanistan	SPG	SPG
Pakistan	SPG	SPG

AA : Accord d'Association euro-méditerranéen

SPG : Système de Préférences Généralisées

TIFA : Trade Investment and Framework Agreement, destiné à faciliter la coopération commerciale bilatérale, notamment grâce à un forum annuel

BIT : Bilateral Investment Treaty, destiné à protéger les intérêts des investisseurs américains dans les pays signataires

ALE : Accord de Libre Echange

DREE/6D/4B/4C/ME Rabat

Au sein de cet espace arabo-musulman, les pays de l'espace euro-méditerranéen sont largement tournés vers l'Union européenne, avec laquelle les relations commerciales sont anciennes et s'appuient sur une architecture ayant une dimension d'intégration

économique (le Partenariat euro-méditerranéen). Cependant, les pays de l'espace euro-méditerranéen, à l'instar des autres pays du Moyen-Orient, balancent entre ce tropisme européen et une tentation américaine.

Mais qu'en est-il des relations commerciales entre les États-Unis et les pays du GMO ?

Pour les États-Unis, la zone euromed est un partenaire mineur en volume d'échanges commerciaux et d'investissements : 2% du commerce extérieur (38 Mds\$ en 2002) et moins de 1% du stock d'IDE américains à l'étranger. En y ajoutant les pays du Golfe, le Pakistan, l'Afghanistan et la Mauritanie, la zone du Grand Moyen Orient représente 3,9% du commerce extérieur américain. Jusqu'en 2000, les États-Unis n'ont pas eu de visions politique commerciale globale sur la zone, à l'exception de l'initiative Eizenstat

pour le Maghreb en 1998, qui ne s'est jamais concrétisée. L'USTR et le Département du Commerce se sont limités à négocier des accords bilatéraux, dont l'enjeu est avant tout politique pour les États-Unis, qu'il s'agisse des traités bilatéraux de protection des investissements (BIT), des accords cadres pour le commerce et l'investissement (TIFA), ou des accords de libre-échange (Israël, Jordanie, Maroc).

En ce qui concerne les IDE, les investissements américains ont certes doublé entre 1996 et 2000, mais restent limités et ciblés sur quelques pays (cf. tableaux).

Échanges commerciaux des États-Unis et de l'UE avec les pays du Grand Moyen Orient				
ANNEE 2002, mUSD	États-Unis		Union européenne	
	Exports	Imports	Exports	Imports
Total Grand Moyen Orient	26 689	44 113	117 424	96 442
% du total des exportations	3,9%	3,7%	4,8%	4,2%
% du total des exportations hors UE			12,4%	10,0%
dont :				
Algérie	985	2 560	7 589	13 502
Arabie Saoudite	4 779	13 892	13 848	11 533
Bahreïn	419	419	886	369
Egypte	2 866	1 417	6 011	3 079
Emirats Arabes Unis	3 598	998	13 360	2 778
Irak	32	3 798	1 664	2 644
Iran	27	163	7 568	5 318
Israël	7 039	12 644	12 705	8 274
Jordanie	404	438	1 848	190
Koweït	1 015	2 052	2 735	1 730
Liban	318	66	2 804	180
Libye	18	0	2 963	8 926
Maroc	566	425	7 230	6 036
Oman	357	423	1 285	429
Qatar	314	535	1 783	445
Soudan	11	2	515	198
Syrie	274	160	1 966	3 826
Territoires palestiniens	0,1	7	37	9
Tunisie	195	98	7 140	5 812
Turquie	3 107	3 760	22 782	21 056
Yemen	366	258	706	106

Source : DREE 5B

Commerce extérieur américain (en MUSD)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Israël	7 482	7 977	8 947	10 343	11 434	12 555	13 453	15 767	17 728	20 963	19 640	19 683
Arabie Saoudite	18 629	18 449	15 097	14 317	14 983	16 738	18 586	17 694	16 805	21 308	20 385	18 670
Turquie	3 542	3 913	4 714	4 446	4 653	4 769	5 784	6 190	5 959	6 970	6 362	6 867
EAU	2 224	2 424	2 586	2 072	2 479	3 065	3 570	3 077	3 469	3 327	3 923	4 597
Egypte	2 944	3 553	3 426	3 437	3 639	3 860	4 535	3 758	3 676	4 270	4 717	4 283
Irak	6	0	0	0	0	0	399	1 467	4 526	6 529	6 344	3 830
Algérie	3 005	2 370	2 609	2 855	2 582	2 902	3 341	2 449	2 408	3 746	3 953	3 544
Pakistan	1 663	1 808	1 777	1 804	2 213	2 626	2 759	2 514	2 298	2 803	2 962	3 176
Koweït	1 267	1 637	3 012	2 773	2 885	3 761	3 392	2 950	2 487	3 792	3 116	3 067
Maroc	569	688	803	616	776	748	752	919	993	996	753	990
Qatar	179	265	239	248	322	370	528	592	444	777	916	849
Jordanie	226	268	383	320	366	371	428	370	307	391	585	842
Bahreïn	601	560	763	608	399	368	532	465	590	810	884	839
Yémen	357	368	429	377	230	287	172	221	177	456	418	624
Syrie	236	214	331	270	288	242	210	209	274	394	392	434
Liban	193	339	404	469	626	670	632	599	410	434	510	384
Tunisie	198	284	276	386	291	270	318	262	358	389	408	294
Iran	788	748	616	330	277	0	1	0	50	191	157	190
Afghanistan	8	6	12	12	10	35	23	25	28	9	7	85
Mauritanie	34	69	26	18	50	22	21	20	26	17	26	24
Zone Golfe	24 051	24 451	22 745	20 726	21 576	24 592	27 180	26 465	28 548	37 191	36 144	32 664
Zone Euromed	18 160	19 393	21 562	22 872	24 366	26 145	29 242	30 314	31 839	38 191	36 947	36 914
Zone GME	44 152	45 942	46 453	45 702	48 503	53 661	59 436	59 547	63 013	78 605	76 478	73 297
GME / Monde	4,7%	4,6%	4,3%	3,8%	3,6%	3,7%	3,7%	3,7%	3,6%	3,9%	4,0%	3,9%

Source : CNUCED - Comtrade

Stocks d'IDE américains (en mUSD)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Israël	1 483	1 831	2 045	2 071	2 837	4 777	3 735	4 864	5 207
Turquie	874	973	1 059	1 033	1 014	1 792	1 826	1 698	1 888
Egypte	1 090	1 093	1 366	1 603	1 963	2 210	1 998	2 537	2 959
Arabie Saoudite	2 100	2 741	3 476	3 821	4 672	3 336	3 661	3 527	3 687
EAU	357	500	598	567	674	540	683	847	1 398
Algérie	153	224	1 068	1 890	3 330	1 929	2 333	2 531	2 751
Maroc	93	106	102	83	77	184	220	268	269
Tunisie	103	70	89	149	150	92	47	55	84
Bahreïn	ND	ND	-138	-186	-200	-37	39	46	64
Iran	309	310	0	0	0	-1	-1	0	0
Jordanie	13	15	ND	ND	ND	21	ND	ND	ND
Koweït	168	71	28	-60	111	157	313	380	458
Liban	-5	0	7	24	45	53	83	100	109
Oman	144	102	78	75	80	182	176	236	193
Qatar	304	499	747	1 088	1 399	1 450	1 601	1 761	2 356
Syrie	ND	ND	ND	ND	ND	6	ND	ND	ND
Yémen	1 096	922	984	940	752	465	533	548	699
Irak, Lybie	356	161	190	120	62	48	50	52	55
Pakistan	389	425	497	548	516	595	475	525	651
Golfe	4 834	5 306	5 963	6 365	7 550	6 140	7 055	7 397	8 910
Euromed	3 804	4 312	5 736	6 853	9 416	11 064	10 242	12 053	13 267
GME	9 027	10 043	12 196	13 766	17 482	17 799	17 772	19 975	22 828
Monde	612 893	699 015	795 195	871 316	1 000 703	1 215 960	1 316 247	1 383 225	1 520 965

Source : DoC USA

Une coopération renouvelée de l'Union Européenne et des États-Unis en faveur des pays d'un espace méditerranéen élargi

Pour les pays de l'espace arabo-musulman, la réponse à cette initiative américaine du Grand Moyen-Orient est un défi de taille : celui-ci met à l'épreuve la capacité à formuler une position commune. L'alternative qui semble se poser aux pays du Grand Moyen-Orient serait soit d'accepter un programme de modernisation imposé par l'extérieur, soit d'être en mesure d'initier par eux-mêmes une « renaissance arabe » auto-portée, avec une aide de grands partenaires mondiaux et d'institutions multilatérales.

Les principaux partenaires économiques des pays de l'espace Euromed et Grand Moyen-Orient, que sont l'Union européenne et les États-Unis, ont certainement un rôle

important à jouer dans le renforcement de leurs coopérations et de leurs partenariats. Cela peut nécessiter de dépasser parfois une vision purement comptable et de court terme des relations commerciales, afin d'adopter une stratégie gagnants-gagnants pour l'ensemble des partenaires dans le cadre d'un développement durable. Dans cet esprit, l'Union européenne élargie et les États-Unis doivent ouvrir plus largement l'accès à leur marché intérieur aux produits des pays partenaires méditerranéens, y compris aux productions de leur secteur agricole, lequel a à faire face à une transition délicate en termes de population active et de stabilité sociale.

Pour plus d'informations :
<http://www.dree.org/euomed/>



Le partenariat euro méditerranéen

Les enjeux
Convention régionale Marseille 7 novembre 2003
Convention régionale Amman 11 février 2002
Documentation
Contacts
Liens

Dernière mise à jour le 7 novembre 2003

Retrouvez les numéros disponibles

de DREE-Dossiers sur

<http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/publications>

- ▶ Le Marché Intérieur
- ▶ Vers un espace économique euro-méditerranéen
- ▶ L'insertion de l'Afrique dans le commerce international
- ▶ L'économie de l'Internet après la crise
- ▶ Les zones franches d'exportation
- ▶ Réforme de l'État et gestion par la performance
- ▶ Le textile habillement dans les pays méditerranéens et d'Europe centrale : l'enjeu de la compétitivité
- ▶ La France et l'investissement international
- ▶ Chine-OMC un an après : quelles perspectives ?
- ▶ Le commerce extérieur de la France en 2002
- ▶ Les accords commerciaux régionaux
- ▶ Élargissement de l'Union européenne : un nouveau marché
- ▶ Le commerce extérieur de la France en 2003

Rédacteur :

- Aristide Sun Bureau 4C Afrique-Proche-Orient
aristide.sun@dree.org

avec la contribution de :

- François-Xavier Bellocq Bureau A Marchés Émergents
- Thomas Lorne Mission Économique de Rabat
- Anna Lipchitz, Direction de la Prévision
- les Missions Économiques du réseau Euomed
- AFII-ANIMA

Éditeur :

Direction des Relations économiques extérieures
Ministre délégué au Commerce extérieur
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
139 rue de Bercy - 75572 Paris CEDEX 12
Directeur de la publication :
Pierre Moraillon, directeur de la DREE
Responsable de la rédaction : François Sporrer
Date de parution : mai 2004
Publication gratuite
ISSN : 1155-4142
Conception graphique : Élisabeth Vieille
Abonnement : En ligne : site Internet
<http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/publications/index.htm>
Contact : francois.sporrer@dree.org

L'ensemble du contenu de ce document relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Au regard du caractère de gratuité de l'information, toute reproduction sur un support papier ou électronique est autorisée sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes : gratuité de la diffusion, respect de l'intégrité des documents reproduits, mention de la source : Direction des Relations économiques extérieures